

HORAIRES DE TRAVAIL

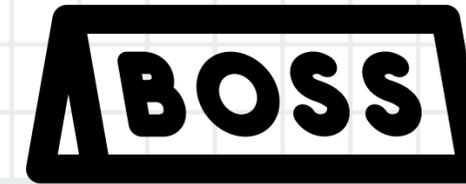
Établissement / Service :

	MATIN	APRÈS-MIDI	PASSE
LUNDI	De 8h à 12h	De 13h à 17h	
MARDI	De 8h à 12h	De 13h à 17h	
MERCREDI	De 8h à 12h	De 13h à 17h	
JEUDI	De 8h à 12h	De 13h à 17h	
VENREDI	De 8h à 12h	De 13h à 17h	
SAMEDI	De 8h à 12h	De 13h à 17h	
DIMANCHE	De 8h à 12h	De 13h à 17h	

Repos hebdomadaire :

Dérivations :

Horaires établis : Via / Signature du responsable :



STATUT

DE SALARIÉ ET D'INDÉPENDANT

SALARIÉ

- dispose d'un contrat de travail
- travaille pour un employeur : lien de subordination
- horaire fixés dans le contrat
- cadre imposé
- rémunération tous les mois
- exécute des tâches confiées

INDÉPENDANT

- mon propre patron
- horaire flexible
- choix du lieu de travail
- rémunération variable en fonction des contrats
- choisis mes missions
- facturation sans lien de subordination

